



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 3 mars 2020

Présidence: Laurence Bermejo Dubois

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 11 membres excusés

Excusés
Michel Ansermoz
Maud Carrard Gay
Annelore Carrayol
Nathalie Eynard
Véronique Grin
Antonio Magallanes
Jasmine Menamkat
Brigitte Pittet
Thomas Rigolet
David Savelli
Christian Scaiola

Le quorum est atteint: 79.8%

Ordre du jour

1. Assermentation.
2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 31
5. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 43 – Demande de crédit d'études en vue de la requalification de la route du Lac (RC1), tronçon giratoire Châtelain/giratoire de la Couronnette – Nomination de la commission ad hoc et également traité par la Cofin.
6. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 44 – Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 – Nomination de la commission ad hoc.
7. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 45 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation de l'extension de la rénovation du Port Ouest de Rolle – Traité par la Cofin.
8. Dépôt du postulat «Sport pour tous».
9. Associations intercommunales.
10. Divers et propositions individuelles.



Conseil Communal de Rolle

La Présidente ouvre la séance à 20h10 suite à un entretien avec les chefs de groupes. L'ordre du jour est adopté à la majorité après suppression de l'assermentation et l'ajout du dépôt du postulat de Mme Perren.

2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

3. Communications de la Présidente.

La Présidente procède à la lecture de deux lettres de démission de conseillers communaux, Mme Naomi Dos Santos et M. Andreas Buntschu qui seront remplacés sur proposition des groupes concernés après la procédure suivante: validation du Contrôle des habitants et soutien de six parrains puis lorsque l'éligibilité du candidat sera avérée, le bureau validera la proposition et la candidature sera affichée au pilier public durant trois jours. Les assermentations se feront donc après le déroulement de la procédure. La Présidente poursuit avec une mise au point sur la remise des documents tels que postulats par exemple, qui peuvent bien sûr être déposés juste avant ou durant la séance du Conseil, sachant que ce procédé n'en permet pas une diffusion et une lecture optimales; mieux vaut s'y prendre à l'avance et envoyer les documents au bureau pour une meilleure diffusion.

4. Communications de la Municipalité

M. Jaquet informe que la Municipalité a accepté l'installation d'une tour à hirondelles sur proposition de l'ornithologue M. Bernard Genton et grâce à un généreux donateur. Cette tour sera installée au jardin anglais, dans un endroit propice. Les hirondelles sont victimes des changements climatiques, des pesticides, de la disparition de nombreux insectes, etc. Elles sont de moins en moins nombreuses et leurs lieux de villégiature disparaissent. La Municipalité tient par ce petit geste à apporter une modeste contribution pour atténuer l'impact de l'homme sur la nature. Au final l'installation ne devrait pas coûter plus de Fr. 3'000.-, la part du mécénat étant de Fr. 15'000.- environ; la dépense n'est pas inscrite au budget 2020 et devrait trouver sa place dans les crédits complémentaires que les conseillers voudront bien accorder. L'installation au jardin anglais dans un lieu public permettra à la population et aux visiteurs de prendre conscience de la problématique des hirondelles et de leur survie. Pour la petite histoire, le syndic explique que jusqu'alors la tour était installée sur la commune de Crans-Céligny où les hirondelles n'ont pas eu envie de s'installer, l'endroit ne leur ayant pas plu... elles seront certainement mieux à Rolle.

4 bis. Election d'un membre à la Cogest.

La Présidente revient sur l'élection d'un membre à la Cogest, M. Cyril Pelichet étant démissionnaire. Pour le remplacer Mme Dominique Perren est proposée et elle est élue par acclamations.

5. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 43 – Demande de crédit d'études en vue de la requalification de la route du Lac (RC1), tronçon giratoire Châtelain/giratoire de la Couronnette – Nomination de la commission ad hoc et également traité par la Cofin.

Les membres proposés sont les suivants: M. Jacques Tschudin, président; Mme Florence Fries, rapporteur; Mme Valeria Mozzetti et MM. Philippe Anderegg, Raphaël Chappuis, Jean-François Buvelot, Antonio Magallanes, membres. Cette commission est approuvée à la majorité.



6. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 44 – Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025 – Nomination de la commission ad hoc.

Les membres proposés sont les suivants: M. Patrick Bréchon, président; M. Christian Hay, rapporteur; MM. Arthur Petit, Thomas Rigolet, Laurent Schatzmann, Rémi Founou, Michel Deruaz, membres. Cette commission est approuvée à la majorité.

7. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 45 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la réalisation de l'extension de la rénovation du Port Ouest de Rolle – Traité par la Cofin.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

8. Dépôt du postulat «Sport pour tous».

Ce postulat, signé par 24 conseillers, est lu par M. Bréchon. Il précise en introduction que le postulat est prêt depuis une année, et ce qui a finalement motivé son dépôt est la récente acceptation de la ligne budgétaire concernant l'engagement du travailleur social de proximité qui pourrait être un appui très fort, par exemple auprès des jeunes susceptibles de fréquenter les installations sportives le soir et le week-end.

M. Paley demande si d'autres installations communales pourraient être concernées, comme par exemple la cantine.

Le Syndic se dit que ce concept pourrait être intéressant pour de nombreux locaux, mais il faut prendre en compte la contrainte des horaires. Bien entendu la Municipalité est d'accord de prendre ce postulat en considération.

M. Deruaz a une question formelle et demande si tous les signataires sont des conseillers communaux.

M. Bréchon rétorque que oui sauf Mme Dos Santos, démissionnaire. Les signatures valables sont donc au nombre de 23.

La Présidente fait alors voter le renvoi du postulat à la Municipalité, ce qui est accepté à la majorité.

8 bis. Dépôt du postulat « Pour une planification à long terme des besoins en bâtiments scolaires et infrastructures sportives ».

Mme Perren prend la parole afin de défendre son postulat et prie les conseillers de bien vouloir l'excuser de ne pas l'avoir envoyé dans les temps. Elle a décidé de l'écrire après le dernier conseil d'ENJEU de fin janvier, car elle désire sensibiliser les conseillers à une problématique communale, celle des terrains de sport du Martinet où se retrouvent de nombreux jeunes. Elle veut qu'une étude approfondie soit effectuée par la Municipalité en collaboration avec toutes les instances impliquées telles qu'Enfance et Jeunesse, la Direction des écoles, la DGEO, les communes du district afin de trouver une solution aux besoins futurs en bâtiments scolaires et terrains de sport à Rolle ou dans la région.

M. Micello admet que c'est un problème qu'il devient urgent de traiter pour le groupement scolaire, et la Municipalité prendra en considération ce postulat.

La Présidente émet un doute quant au dépôt auprès du Conseil communal de Rolle plutôt qu'auprès de l'association intercommunale ENJEU, et pense que la Municipalité saisira l'opportunité de réfléchir sur la question de savoir si c'est au Conseil communal de traiter ce point.



Conseil Communal de Rolle

M. Micello confirme que c'est effectivement à ENJEU de traiter ce postulat mais le site du Martinet, le foncier, est propriété de la commune. La mixité de propriété fait que la commune est également impliquée.

M. Schatzmann rappelle qu'il y a urgence absolue en besoin de classes supplémentaires et le délai est très court pour trouver une solution de remplacement. Le Conseil intercommunal d'ENJEU est entré en matière mais il voit mal comment d'ici au mois d'août trouver une solution de remplacement pour ces huit classes qui apparemment sont vraiment indispensables.

Mme Perren ne remet pas en question les huit classes à créer dont le projet a été approuvé par ENJEU et la mise à l'enquête engagée; ce qui la préoccupe est un développement plus lointain des infrastructures scolaires et terrains de sport à Rolle.

M. Hay pense que le postulat soulève un point important, mais l'urgence est un motif qui a été évoqué ces dernières années et il prend l'exemple de la Barcarolle, déjà trop petite à son inauguration. On a un problème de planification et ce postulat demande de regarder un peu plus loin que le mois d'août et au-delà des limites de la commune de Rolle en se posant la question de savoir où on doit construire à un moment donné pour accueillir des classes et des élèves. On a inauguré de nouveaux bâtiments au Martinet il n'y a pas longtemps et on a déjà besoin de classes supplémentaires, ce n'est pas normal.

Mme Tecon complète les propos de M. Micello en disant qu'un rendez-vous est fixé la semaine suivante avec diverses instances pour justement discuter de cette question. Sur le site du Martinet on a la possibilité, à l'emplacement de ce qui a été mis à l'enquête, de faire ces bâtiments provisoires, même si ce n'est pas l'idéal. La suite pour la Commune est de discuter d'une modification du plan de quartier du Martinet pour réaliser quelques constructions supplémentaires et de voir où les mettre, si cela préserve suffisamment de zones vertes pour les élèves et les récréations et si la logistique autour du Martinet pourra les absorber. Là est la responsabilité de la commune de Rolle.

M. Bréchon aimerait la relecture du postulat pour savoir ce qu'il demande précisément.

Mme Perren lit ce qui suit; « Nous demandons qu'une étude approfondie soit effectuée par la Municipalité en collaboration avec toutes les instances impliquées telles qu'Enfance et Jeunesse, la Direction des écoles, la DGEO, les communes du district afin de trouver une solution aux besoins futurs en bâtiments scolaires et terrains de sport à Rolle et dans la région de Rolle. »

M. Schatzmann rappelle que la construction du bâtiment D du Martinet a pris un certain nombre d'années et qu'entretemps la commune s'est passablement développée. On est toujours plus intelligent après. Il pense qu'une responsabilité mal placée ne peut être reprochée à qui que ce soit puisqu'il s'est écoulé une dizaine d'années entre le début du projet et sa réalisation, ce qui explique que l'on s'est retrouvé coincé au niveau du nombre de classes disponibles au vu de l'augmentation de la population.

M. Hay approuve les propos de M. Schatzmann mais de futurs plans de quartiers vont encore faire augmenter la population au-delà d'un besoin de huit cabines. C'est pour cela que ce postulat tombe à point nommé pour demander de regarder plus loin. Si à l'époque on avait regardé un peu au-delà on aurait peut-être vu les choses différemment. Il pense que l'on a agi un peu dans l'urgence à l'époque où il s'agissait de remplacer les portacabines.

M. Blaser revient sur le bâtiment E du Martinet où initialement huit salles de classe étaient prévues mais ont été refusées et font défaut aujourd'hui. Il ajoute que huit salles de classe à la rentrée d'août représentent entre 160 et 180 élèves et se demande d'où ils viennent, le chiffre lui semblant excessif.

M. Micello informe que pour la rentrée d'août 8 classes sont mises à l'enquête selon deux étapes. A la rentrée d'août 2020 ce seront 4 classes qui seront mises à disposition, et à la rentrée 2021 il s'agira de 4 classes supplémentaires. Il y a une possibilité, à condition de repasser par une mise à l'enquête, de rajouter encore 4 classes en plus sur ce bâtiment provisoire. Il ne s'agira pas de portacabines mais de structures modulaires en bois qui sont aux normes énergétiques actuelles.



Conseil Communal de Rolle

M. Paley résume son expérience à la Cofin où il lui a été refusé de pouvoir poser des questions sur les besoins de classes. Il trouve ce postulat très gentil parce que l'on aurait pu déposer un postulat pour savoir qui était responsable d'avoir construit ce collège où quatre ans plus tard il faut à nouveau créer des classes. Il pense que le postulat pourrait aller plus loin pour dire comment on fait une planification et pourquoi la construction n'est pas modulable pour par exemple y rajouter des étages, plutôt que de construire à nouveau à côté. Le postulat est trop gentil.

M. Jaquet se dit que le postulat est peut-être gentil et sera pris en compte, mais cela fait longtemps que lui-même affirme devant ce Conseil que Rolle ne dispose pas de suffisamment d'installations sportives. Evidemment des planifications existent et le futur se trouvait à Perroy en termes de développements sportifs et d'écoles et un bâtiment scolaire a été construit à Gilly. Ne jetons pas la pierre à ENJEU, c'est très compliqué. A la rentrée de cette année on nous annonce effectivement le besoin de quatre classes, voire huit classes prochainement et avec M. Micello ils ont participé à la réunion des syndicats à ENJEU où la question de la planification a été posée pour une vision à long terme, mais ce n'est pas si simple. L'exemple de GEMS à Etoy qui ferme son école privée fera qu'une dizaine d'élèves passeront du privé au public et il y a environ quatre cents élèves du privé censés retourner un jour dans le public. Si cela se produit sur une année, il n'est pas possible de gérer, ni de planifier. Il y a actuellement cent classes dans l'arrondissement scolaire et il suffit d'enlever un à deux élèves par classe, pour des motifs de pédagogie améliorée pour ceux qui ont des difficultés, et tout d'un coup en fonction de cette décision cantonale, un impact se crée sur les structures scolaires. Planifier oui, bien sûr et cela se fait, mais la planification à Rolle est compliquée. Il était à l'époque partisan d'un bâtiment modulaire au Martinet D qui relevait d'un concours d'architecture. A l'instar de ce qui se fait aux Etats-Unis, il faut construire modulaire.

M. Deruaz est intéressé par la dernière ligne du postulat, bâtiments scolaires et terrains de sport. Son expérience des bâtiments scolaires lui a montré que quand il a fallu en urgence, ou moins urgence, agrandir les bâtiments scolaires ce sont toujours les terrains de sport à proximité qui ont été sacrifiés pour poser les portacabines dont certaines sont restées deux ans et d'autres toujours. Dans le canton il manque 40 salles de sport pour le secondaire II pour respecter les trois périodes de sport par semaine selon la loi fédérale. Dans les gymnases du centre ville c'est juste impossible de rajouter des salles ou des terrains de sport à proximité puisque ces zones sont construites, et au Martinet on y est vraiment presque. Il croit que ce qui est vraiment prioritaire est de trouver des solutions pour construire des bâtiments scolaires qui ne sacrifient pas les terrains ou salles de sport. Cela fait une quinzaine d'années que chaque fois que l'on parle de l'agrandissement du Martinet il prend la parole pour dire qu'à un moment donné il faudra faire le pas de commencer quelque chose ailleurs. Evidemment que ce jour-là ça coûtera un peu plus cher, donc le ailleurs sera minuscule mais peut-être plus facile à faire grandir que le Martinet actuel. Avec l'augmentation de la population que l'on voit arriver dans notre région il faudra de toute façon un jour construire ailleurs qu'au Martinet. Pour l'instant on ne fait que retarder le problème. Ce qui lui pose problème c'est que ces terrains de sport et ces aménagements extérieurs ont été payés par la commune seule. Donc pour les terrains de sport sacrifiés on continue à en payer les amortissements, et cela ne concerne que les rollois. Mais par ailleurs des portacabines à Gilly poseraient le même problème aux habitants de Gilly, et il faudra réfléchir aux amortissements et à qui aménage l'extérieur des bâtiments scolaires. On continue à payer pour ce qui n'est plus utilisé et utilisable.

M. Haldimann corrige les propos de M. Deruaz car ce ne sont pas à chaque fois des terrains de sport qui ont été sacrifiés pour poser des portacabines, car d'aucuns ont été posés sur le parking et à côté de la piscine. Des scénarii démographiques ont été mis en place avec trois options: un volet haut, un volet médian et un volet bas et il lui semble que l'on est plus haut que le volet haut, ce qui explique une partie des difficultés de prévision.

La Présidente recadre les débats en précisant que l'objectif de la discussion est de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude, et non pas de faire l'étude ce soir.

M. Deruaz précise que précédemment au sujet des terrains de sport il ne parlait pas que des cas rollois mais de manière bien plus générale car en principe ce qui se trouve à côté des bâtiments scolaires se trouve être les terrains de sport.



M. Schatzmann pense que personne sur le fond ne remet en question les besoins en places de sport et des projets existent à Perroy et ont été évoqués dans le cadre d'ENJEU. Ce qui le gêne dans la formulation est le lien fait entre les deux événements. Sur le fond tout le monde est bien conscient du manque de places de sport.

La Présidente clôt la discussion et fait voter sur le renvoi du postulat en Municipalité, ceci étant approuvé à l'unanimité.

9. Associations intercommunales.

Mme Vollenweider évoque l'assemblée générale extraordinaire d'ENJEU mentionnée dans le postulat et n'a rien à ajouter; la prochaine séance aura lieu le 17 juin à Mont-sur-Rolle.

M. Bréchon au sujet de Nyon-Région signale que la prochaine séance est prévue le 30 avril avec un préavis à traiter, celui de l'aménagement de la requalification de la route cantonale qui part de la jonction autoroutière de Nyon qui monte à Signy. Il attend une réponse à la question qu'il a posée lors de la dernière séance sur les stations de vélos en libre service. Publibike était censé mettre l'offre en place mais il semble qu'il y ait de l'eau dans le gaz, raison pour laquelle il a demandé une explication.

M. Haldimann annonce qu'il reviendra sur ce sujet pour donner réponse et fournir les informations dont la Municipalité dispose.

10. Propositions individuelles et divers.

M. Hay vient sur le sujet du fil dans les sous-sols de Rolle, fil de fibre optique qui apparemment ne sert à rien mais qui ne demande qu'à être branché. Qui le branche, il ne sait pas, mais il sait qu'avec beaucoup de sagesse la Municipalité a fait enterrer ce fil à l'époque, mais il ne faut pas enterrer le projet car il croit savoir que les voisins ont des connexions par câble qui sont meilleures que par le cuivre qui est utilisé dans le bourg. A sa connaissance les habitants du bourg ne peuvent pas être raccordés à Cablecom par exemple. Il aimerait que la Municipalité se penche sur la question de savoir ce que l'on peut faire avec cette fibre optique sans que cela ne coûte une fortune...

M. Jaquet est très attentif à cette fibre optique, sachant que la 5G arrive aussi même si on ne sait pas encore comment elle sera reçue au vu des moratoires qui la retardent. D'après ce qu'il se souvient, le projet pour la connexion à la fibre optique dans l'administration communale était devisé à un montant de Fr. 200'000.- à Fr. 250'000.-. Ce projet n'est pas mis de côté mais comme chacun sait toutes les forces informatiques sont branchées sur la mise en place de l'ERP qui est une priorité, mais la fibre optique continue d'être dans le collimateur et reviendra sur le tapis probablement en 2021.

M. Hay précise qu'il ne parlait pas du branchement de la Commune mais relève que ce câble est mort, rien n'y passe aujourd'hui et il n'est connecté à aucun fournisseur d'accès. La Commune ne peut pas dépenser Fr. 200'000.- de branchements pour se connecter à un câble inerte. Il faut rendre ce câble actif.

M. Haldimann confirme que le câble est mort, et la question est de savoir combien cela va coûter de le rendre vivant. Il lui semble qu'un montant a été devisé mais il préfère revenir avec une réponse précise ultérieurement.

Mme Rod tient à rappeler à tous que le week-end du festival vert au Casino se tiendra du vendredi au dimanche suivants.

Mme Perren explique que des centaines de réfugiés sont bloqués à la frontière turque, et elle propose que les jetons de présence de la séance soient versés à une association qui s'occupe des réfugiés.

La Présidente lui suggère de revenir avec cette proposition lors de la prochaine séance avec des détails sur l'association choisie afin que l'on ne verse pas de l'argent à une association dont on ne connaît pas les buts.



Conseil Communal de Rolle

M. Bréchon présente un diaporama afin de répondre à M. Paley qui a voté contre un amendement de la Cofin lors du dernier Conseil, amendement qui visait à réduire fortement la végétation future sur le parc dit « Au Château » et il montre l'image de la situation actuelle où se trouvent 230 voitures en surface sur une aire de verdure avec toutes les surfaces en dur liées à la circulation des véhicules. Le projet de la Municipalité est tout le contraire; il consiste à mettre les véhicules sous terre et à donner toute la surface à la verdure avec la construction qui pourrait être faite autour de la rue de l'Industrie en annexant la parcelle de la station d'essence. L'argument utilisé par M. Paley ne tient pas la route, mais il n'aurait pas pu modifier la décision du Conseil.

Mme Tecon précise qu'il s'agit d'une projection éventuelle de ce que pourrait être le PPA du Château, mais ce n'est en rien un projet validé et décidé par la Municipalité.

M. Bréchon revient sur le sujet du tableau des objets ouverts en attente (postulats, motions et autres interpellations) prévu par la Présidente et demande si elle désire poursuivre cet état des lieux.

La Présidente explique que c'est encore à l'état de projet et que ce sera prêt pour la prochaine séance. Elle enjoint les chefs de groupes à inciter leurs membres à remplir la liste pour la prochaine séance afin de faire un point de situation de tous les sujets encore ouverts à traiter par la Municipalité.

M. Bréchon ayant participé à deux séances de la Commission de Développement (CODEV), demande où en sont les décisions et si c'est toujours dans le dicastère de M. Haldimann. En fait il attend des nouvelles.

M. Micello lui répond qu'une convocation a été envoyée ce jour aux membres de cette commission.

La Présidente lève la séance à 21h04.

Au nom du Conseil communal

Laurence BERMEJO DUBOIS
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

